

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 10
En exercice : 10
Qui ont pris part à la délibération: 10

L'an deux mille dix-huit

le vendredi 16 novembre, à 20 heures,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est rendu, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de son Maire, Jean-Pierre KOËGLER.

DATE DE LA CONVOCATION

le 12 novembre 2018

Étaient présents : Jean-Pierre KOËGLER, Jean-Baptiste MÉRILLOT, Jacques GRANGEREAU, Nicolas GETE, Daniel BERTOCCHI, Annick VACELET, Céline PICHON, Alexis MURA, Andgeline OZEREE, Gérard PIANET.

DATE D'AFFICHAGE

le 23 novembre 2018

Étai(en)t excusé(e)(s) :

Est désigné Secrétaire de séance : Jacques GRANGEREAU.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Remplacement du projecteur éclairant la façade de l'Église.

Le Maire rappelle, à l'Assemblée, qu'il y a plusieurs années, un projecteur a été installé sur une branche du marronnier, situé dans l'enceinte du cimetière, pour éclairer la façade de l'Église.

Afin de maintenir ce projecteur, celui-ci a été installé avec un cerclage. La branche de l'arbre a grossi de part et d'autre de ce cerclage, rendant fragile celle-ci.

n° 2018 - 21

Il est proposé de remplacer le projecteur et son support, par un projecteur à leds.

La branche sera consolidée, si cela est possible et surveillée, mais au moindre doute de danger, elle sera coupée.

Le coût proposé du remplacement du projecteur est de 486 € TTC.

Le Conseil est invité à se prononcer.

- Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Il est demandé aux membres du Conseil de se prononcer, sur ce sujet.

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
à UNANIMITÉ,**

- DÉCIDE de remplacer le projecteur, qui éclaire l'Église, sans toutefois, le replacer sur le marronnier.

Ainsi délibéré, les an, mois et jour que dessus,

Le Maire,

Jean-Pierre KOËGLER

